# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## EDF

Question écrite n° 17885

### Texte de la question

M. Thierry Mariani prie Mme la ministre déléguée à l'industrie de bien vouloir lui indiquer le nombre exact de création de postes au sein de l'entreprise publique Electricité de France ces dix dernières années.

### Texte de la réponse

Afin de mieux répondre aux besoins de ses clients et d'améliorer sa productivité, EDF s'est depuis longtemps engagée dans une politique de changement et d'adaptation de son activité. Dès 1990 par exemple, de nouveaux emplois ont été créés, notamment pour satisfaire les besoins de sa clientèle et se sont substitués à des emplois s'exerçant dans certaines activités techniques et tertiaires en déclin. EDF s'est ainsi engagée dans un processus continu de création et de suppression d'emplois, mais de manière décentralisée ; ceci rend difficilement chiffrable ce qui correspond véritablement à des créations d'emplois au niveau national. Si l'on se réfère à l'évolution des effectifs entre 1991 et 2003, EDF a réduit de plus de 9 100 agents le nombre des personnes employées, puisqu'en 1991 l'entreprise employait 119 207 agents et qu'en 2003 elle n'employait plus que 110 089 agents. Entre 1998 et 2003, à la suite de l'application de l'accord sur les 35 heures, 23 118 agents ont quitté l'entreprise (départs en inactivité anticipés ou non) et 20 568 personnes ont été embauchées ; le volume des heures travaillées a ainsi baissé de 12 %. A cours des cinq dernières années, EDF s'est ainsi engagée plus fortement dans une politique de renouvellement de ses compétences et d'amélioration de la productivité indispensable à l'ouverture du marché à la concurrence.

### Données clés

**Auteur :** M. Thierry Mariani
**Circonscription :** Vaucluse (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
**Type de question :** Question écrite
**Numéro de la question :** 17885
**Rubrique :** Énergie et carburants
**Ministère interrogé :** industrie
**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 12 mai 2003, page 3623
**Réponse publiée le :** 30 mars 2004, page 2641